

LES ENSEIGNEMENTS DE LA REUNION DE PROXIMITE N°2

ST-MARTIN-EN-CAMPAGNE, 29 juin 2010

Ce texte résume les enseignements de la huitième réunion publique qui s'est tenue à Saint-Martin-en-Campagne le 29 juin 2010. Il a été soumis aux commentaires jusqu'au 23 juillet 2010.

La réunion a rassemblé 30 personnes, habitants, élus et associatifs.

Alain Brisac, membre de la CPDP, présente les excuses du président Philippe Marzolf, retenu ce soir et présente la commission. Il rappelle les principes et les objectifs du débat et résume les enseignements apportés par les premières réunions du débat public.

Réaction du public aux enseignements de la CPDP

- Guillaume Blavette, du collectif 'Stop EPR ni à Penly ni Ailleurs' déplore que ce débat public et celui de Penly 3 n'aient pu être rapprochés : il craint en effet que le parc éolien n'entraîne la construction de nouvelles lignes haute tension
- Il apprécie la capacité de ce débat à prendre en compte les remarques des intervenants
- M. Martin, vice-président de la communauté de communes du Petit Caux, souligne qu'on entend surtout les opposants au projet
- Il estime que le débat a permis à ceux qui l'ont suivi d'apprendre beaucoup sur leur région, notamment sur une grande inconnue : la mer
- Gérard Bilon, président de 'SOS Horizon', a pris note de ce que les points manquant aux enseignements précédents ont été ajoutés mais souhaite qu'on insiste plus sur la sécurité et déplore que le schéma régional éolien vienne en discussion après la définition des zones techniquement favorables à l'implantation de l'éolien en mer.

La Compagnie du Vent présente ses propositions pour le projet sur le développement économique et l'emploi, la pêche, le tourisme et la plaisance, les paysages, la faune et la flore, et la chasse.

Centrale nucléaire et éoliennes

Alain Brisac précise que la centrale de Penly et le parc éolien sont sous la responsabilité de 2 maîtres d'ouvrage distincts, engagés chacun dans une procédure de débat public. La CPDP 'Eolien en mer' avait souhaité qu'il y ait au moins une réunion en commun ; cela n'a pu se faire pour des raisons techniques. La présente réunion se

tient justement à St-Martin-en-Campagne, notamment pour tenir compte du voisinage de la centrale de Penly.

Au sujet du raccordement du parc éolien au réseau, Alain Brisac rappelle que RTE, lors de la table ronde d'Abbeville le 6 mai, a confirmé que le poste de raccordement EDF était suffisant pour accueillir la production du parc éolien et qu'il n'était pas nécessaire de créer de ligne haute tension supplémentaire.

En matière de sécurité sur le rail, selon Gérard Bilon (SOS Horizon), si un bateau connaît une avarie et se trouvait dérouté sur le parc éolien, cela accroîtrait le risque de marée noire et impacterait le refroidissement des réacteurs de Penly. Pour Pascal Cribier, chaque mât devient un récif.

Normes

De façon générale, Gérard Bilon récuse les chiffres de La Compagnie du Vent. Autre Tréportais, M. Nicolas ajoute : « on nous noie dans des chiffres pas possibles »

La Compagnie du Vent expose la méthodologie employée pour ses études, notamment celles sur la sécurité. Confiées à Sonovision ITEP, société d'étude reconnue Tiers-Expert par le Ministère de l'Environnement, elles sont étayées par les normes européennes les plus prudentes, qui ont été appliquées pour les 1000 éoliennes installées à ce jour en Europe. Ces normes sont celles reconnues par la Préfecture maritime pour évaluer tout projet en mer. Elles imposent des simulations d'accident basées sur une succession d'hypothèses défavorables, sans prendre en compte l'intervention de moyens de secours. Le résultat de ces simulations aboutit à une probabilité d'accident qui doit être inférieure à 1 tous les 100 ans ; cette hypothèse est donc la plus pessimiste. Le projet Large respecte ces normes, à l'inverse du projet Grand Large

La Manche étant une mer très fréquentée, on a anticipé la nécessité de faire une étude de risque maritime.

Développement économique et emploi

La communauté de communes du Petit Caux a délibéré favorablement à ce projet ; pour son vice-président, « l'activité crée l'activité ». Professeur en lycée professionnel à Dieppe, Guillaume Blavette signale que des jeunes ont envie de formation aux métiers de l'éolien. M. Defoy, maire de St Martin en Campagne, aimerait savoir où seront fabriquées ces éoliennes. M. Martin ajoute que « pour qui n'a pas de boulot, l'horizon est bouché »

La Compagnie du Vent confirme vouloir travailler avec les spécificités de chaque ville – Dieppe, Le Tréport, Le Havre, Amiens et même St Nazaire sont citées – grâce à l'interlocuteur unique qu'elle projette d'embaucher et accueille toute proposition pour

optimiser les retombées locales.

Elle précise que c'est pour l'assemblage des nacelles des éoliennes (aujourd'hui réalisé à l'étranger) qu'il est nécessaire de prévoir 200 éoliennes/an pendant 3 ans pour lancer une nouvelle filière industrielle. Pour les autres aspects de leur construction (mâts, fondations, ...) le seuil est moindre.

La Compagnie du vent expose que le projet représente

- 1 600 à 1 900 emplois indirects pour la construction pendant 3 ans
- dont 650 à 900 emplois directs
- plus 150 emplois pérennes pour la maintenance
- dont 50 emplois directs

Pêche

La Compagnie du Vent estime que la zone d'implantation du projet « Large » représente 5% du territoire de pêche des chalutiers du Tréport.

Un participant demande si l'on pourrait espacer davantage les éoliennes pour minimiser leur impact visuel ; mais ceci aurait pour effet d'agrandir la zone règlementée pour la pêche et aussi d'augmenter les risques de collision par des navires. La Compagnie du Vent répond que le choix sera fait de toutes façons par la Grande Commission Maritime

Immobilier

M. Martin rappelle la crainte de chute des prix de l'immobilier qui s'est répandue « voici 30 ans à l'annonce de la première centrale nucléaire, certains ayant même vendu leur maison. Aujourd'hui l'immobilier grimpe en flèche et n'a pas connu de baisse ».

Paysage

Pour Pascal Cribier, architecte-paysagiste, "mettre des éoliennes, c'est gâcher le paysage, c'est ajouter des mégawatts qui ne feront qu'accroître notre consommation" sans se substituer aux énergies fossiles. Il trouve étonnant que "l'on cherche à faire croire que tout va bien" mais une éolienne "n'est pas un moulin" et les gens n'en veulent pas. Il pointe "l'arrogance absolue" des porteurs du projet. Face aux simulations, il s'écrie "on les voit !". La Compagnie du Vent confirme n'avoir jamais dit qu'on ne les verrait pas. Elle donne les références du logiciel de simulation paysagère utilisé et commente celles réalisées depuis Criel-sur-Mer et St-Martin-en-Campagne. Elle précise que de nombreuses simulations seront réalisées dans le cadre de l'étude d'impact et invite à formuler des demandes de simulations paysagères.



Pierre Lagandré, DGA de La Compagnie du Vent, insiste sur l'aspect réversible d'une éolienne, qui pourra être démontée, sans impact sur les générations futures. Il accueillera toute proposition pour améliorer l'impact visuel – notamment pour le poste électrique en mer.

M. Blavette rappelle qu'aux générations précédentes, on avait refusé le chemin de fer parce qu'il polluerait le paysage mais que l'éolien séduit plus qu'on ne veut bien le dire.

Le vice-président de la Communauté de Communes du Petit Caux confirme : "tout le monde n'est pas contre l'éolien. En 2006, nous avons accueilli les 1ères éoliennes terrestres, on serait heureux d'accueillir les 1ères éoliennes marines."